

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 329

présenté par
M. Gille

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« consacrées »,

insérer les mots :

« par l’État ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« par l’État, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, consistant à déplacer un membre de phrase.